



Assemblée générale

UN 1992/47  
DISTR. GÉNÉRALE  
UN/ISA COLLECT. GÉNÉRALE

Distr.  
GÉNÉRALE

A/47/415/Corr.1  
21 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 93 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION  
SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES,  
AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Application du Programme d'action mondial concernant les  
personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour  
les personnes handicapées

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 5, alinéa i) du paragraphe 11

L'alinéa doit se lire comme suit :

i) Envisager la proclamation de décennies régionales des personnes handicapées, semblables à celle qui a été proclamée pour la période 1993-2002 par les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

-----